



#3

du mercredi 15
février 2023

ALLIANCE FCGA UNASA



À la une !

Vous avez jusqu'au 31 mars 2023 pour demander l'indemnité carburant !

En remplacement de la "remise carburant" à la pompe qui s'est appliquée jusqu'au 31 décembre 2022, le Gouvernement a mis en place une indemnité carburant pour 2023 à destination des contribuables les plus modestes... [Lire la suite...](#)



Infos fiscales

TVA

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : L'ADMINISTRATION MET À JOUR LES SPÉCIFICATIONS EXTERNES ET LA FAQ

La facturation électronique va être généralisée entre assujettis à la TVA pour les livraisons de biens et les prestations de services réalisées en France [Lire la suite...](#)



Cotisation sur la valeur ajoutée

ACTUALISATION POUR 2022 DES PLAFONDS D'EXONÉRATION OU D'ABATTEMENT DE CVAE DANS LES ZONES URBAINES EN DIFFICULTÉ

Les entreprises implantées dans une zone urbaine en difficulté (QPV, ZFU-TE) bénéficiant à ce titre d'une exonération ou d'un abattement de cotisation foncière des entreprises (CFE) peuvent demander à ce que la valeur ajoutée produite servant de base au calcul de leur cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) bénéficie d'une exonération ou

d'un abattement de même taux, dans la limite d'un plafond actualisé annuellement ([CGI, art. 1586 nonies, V](#)). [Lire la suite...](#)

Revenus de capitaux mobiliers

REPORT AU 22 FÉVRIER DE LA SOUSCRIPTION DES IFU 2023



Tous les ans, les sociétés de capitaux doivent souscrire au plus tard le 15 février, une déclaration appelée "imprimé fiscal unique" (n° 2561) dans lequel elles récapitulent les revenus distribués l'année précédente à tous leurs associés. [Lire la suite...](#)

Enregistrement

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DE DÉCLARATION DE CESSION DE DROITS SOCIAUX

Vous êtes un professionnel et vous avez acquis ou cédé des droits sociaux (actions non cotées, parts de société, parts de SCI...) ? [Lire la suite...](#)



Infos sociales

CESU

SOUS-LE PLAFOND DE L'AIDE FINANCIÈRE DE L'EMPLOYEUR OU DU CSE EST REVALORISÉ AU 1ER JANVIER 2023



Les CESU préfinancés sont des titres de paiement permettant à des particuliers de payer des prestations de services à la personne (garde d'enfants, ménage, repassage, petit bricolage...) à un salarié ou à un organisme agréé. [Lire la suite...](#)

Paie

UN NOUVEAU MODÈLE DE BULLETIN DE PAIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

Un arrêté du 31 janvier 2023 vient d'actualiser les informations devant figurer sur le bulletin de paie (C. trav., art. R 3243-2) et concernera les rémunérations versées à compter du 1er juillet 2023... [Lire la suite...](#)



Infos juridiques

Exercice en société

EXERCICE EN SOCIÉTÉ NOUVELLE ORDONNANCE SUR L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie ont présenté une ordonnance relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées, adoptée le 8 février 2023. [Lire la suite...](#)



Formalités juridiques

RÉOUVERTURE D'INFOGREFFE POUR CERTAINES FORMALITÉS

Depuis le 1er janvier 2023, le Guichet unique de formalités des entreprises est le nouveau portail pour effectuer toutes les formalités juridiques relatives à la création, la

modification et la cessation des entreprises (www.formalites.entreprises.gouv.fr) [Lire la suite...](#)



Infos métiers

Bâtiment

INDEX BATIMENT - DÉCEMBRE 2022



L'INSEE vient de publier les Index bâtiment, travaux publics et divers de la construction pour le mois de décembre 2022. [Lire la suite...](#)

Coiffure / Esthétique

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FILIÈRE ESTHÉTIQUE EN 2023 ?

2022, première année post pandémie, est une année charnière pour l'ensemble de la filière esthétique. En 2023, le secteur aura à faire face à des mutations. [Lire la suite...](#)

Fleuristes

PROMOTION DU MÉTIER EN VIDÉOS AVEC "OBJECTIF : FLEURISTE !"

La Fédération française des artisans fleuristes (FFAF) a produit une série de capsules vidéo "Objectif : Fleuriste !" visant à promouvoir le métier d'artisan fleuriste auprès des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle. [Lire la suite...](#)



VTC

Un avis relatif à l'homologation d'un accord conclu dans le cadre du dialogue social entre les plateformes et les travailleurs indépendants qui y recourent pour leur activité dans le secteur des activités de conduite d'une voiture de transport avec chauffeur (VTC) est paru au Journal Officiel du 17 février 2023. [Lire la suite...](#)



Chiffres et délais

Indices et taux

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) - 4ÈME TRIMESTRE 2022

L'indice de révision des loyers commerciaux s'établit pour le 4 trimestre 2022 à **137,26** (la hausse annuelle est plafonnée à 3,5 %).

Par dérogation, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder :

- 2,5 % dans les collectivités et départements d'outre-mer ;
- et 2,0 % en Corse.

L'IRL s'établit par conséquent à **135,93** dans les collectivités et départements d'outre-mer et à **135,27** en Corse.

Source : [INSEE, Inf. rap. 13 janv. 2023](#)

TAUX DE L'USURE AU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Les taux de l'usure sont désormais calculés mensuellement. Les taux applicables au 1^{er} février 2023 ont été publiés et peuvent être consultés en ligne dans l'[avis du Ministère de l'Economie du 27 janvier 2023](#).

Source : [A. n° ECOT2302033A, 26 janv. 2023 : JO 27 janv. 2023](#) ; [Avis n° ECOT2302490V, 27 janv. 2023 : JO 29 janv. 2023](#)

Produits d'épargne réglementée - Taux au 1^{er} février 2022

Pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 juillet 2023, les taux d'intérêt annuels des produits d'épargne réglementée suivants sont fixés à :

- Pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels : **4,47 %** ;
- **3,0 %** pour le taux du livret A, du livret d'épargne institué au profit des travailleurs manuels et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) (au lieu de 2 %) ;
- **3,0 %** pour le taux des comptes spéciaux sur livret du Crédit mutuel, après tous prélèvements fiscaux et sociaux auxquels les produits du compte spécial sur livret du Crédit mutuel sont assujettis (au lieu de 2 %) ;
- **6,1 %** pour le taux des comptes sur livret d'épargne populaire (LEP) (au lieu de 4,6 %) ;
- **2,25 %** pour le taux des livrets d'épargne-entreprise (LEE) (au lieu de 1,5 %) ;
- **et 2,0 %** pour le taux des comptes d'épargne logement (CEL) hors prime d'État (au lieu de 1,25 %).

Source : [A. n° ECOT2301445A, 27 janv. 2023 : JO 29 janv. 2023](#)

ÉCHÉANCIER FISCAL ET SOCIAL DU MOIS DE MARS 2022 (Professionnels employant moins de 10 salariés)

OBLIGATIONS FISCALES [Lire la suite...](#)

OBLIGATIONS SOCIALES [Lire la suite...](#)